

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents de l'école Lanouette tenue le lundi 19 septembre 2022, au local du service de garde

Présences :

SUJETS	DISCUSSION	PROPOSITION - ADOPTION
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	<p>Début de la rencontre : 19 h00. Mme Édith souhaite la bienvenue à toutes et à tous.</p> <p>Mme Édith Michaud fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR M. Matthieu Landry-Ottis APPUYÉ PAR Mme Amélie April</p> <p>QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité.</p>	
2. Désignation d'une présidente ou d'un président d'assemblée	<p>IL EST PROPOSÉ PAR M. Matthieu Landry-Ottis APPUYÉ PAR Mme Tania Gagnon</p> <p>QUE Mme Édith soit présidente de l'assemblée.</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité.</p>	
3. Désignation d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'assemblée	<p>IL EST PROPOSÉ PAR M. Matthieu Landry-Ottis APPUYÉ PAR Mme Tania Gagnon</p>	

SUJETS	DISCUSSION	PROPOSITION ADOPTION
	<p>QUE Mme Édith soit secrétaire de l'assemblée.</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité.</p>	
<p>4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des parents et suivis</p>	<p>Mme Édith Michaud fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de parents du 21 septembre 2021.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Martel APPUYÉ PAR Matthieu Landry-Ottis</p> <p>QUE le procès-verbal soit adopté tel que lu.</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité.</p>	
<p>5. Information sur le rôle du CÉ, sa composition, son fonctionnement, le nombre de représentants des parents à élire et la durée de leur mandat (42 et ss. LIP). N.B. La durée du mandat des parents est de 2 ans.</p>	<p>Mme Édith Michaud donne de l'information concernant le conseil d'établissement. S'assurer que l'école voit à tous ses mandats, service de qualité, utilisation des locaux, sorties éducatives, le budget, documents soient acheminés, matériel scolaire, liste scolaire. Environ 5 rencontres annuelles. 6 parents, 3 enseignants, 1 personne du soutien et 1 personne du service de garde.</p>	
<p>6. Information sur le rôle du comité de parents, sa composition, son fonctionnement, le nombre de représentants des parents à élire et la durée de leur mandat (189 et ss. LIP). N.B. La durée du mandat au comité de parents est de 1 an.</p>	<p>Mme Édith Michaud et M. Matthieu Ottis donnent de l'information concernant le comité de parents. 8 rencontres annuelles.</p>	<p>**Banque de noms de parents bénévoles et vérification des antécédents judiciaires.</p>
<p>7. Information sur le pouvoir de l'assemblée générale des parents de mettre en place :</p>		

SUJETS	DISCUSSION	PROPOSITION ADOPTION
<p>7.1 un organisme de participation des parents (OPP), son rôle, sa composition, son fonctionnement et nomination des membres (96 et ss. LIP); N.B. La durée du mandat à l'OPP est de 1 an.</p>	<p>Mme Édith Michaud donne de l'information concernant l'OPP. Participer à la vie de l'école et visibilité dans l'école. Les mandats doivent venir de l'école, jusqu'à maintenant (collation, financement).</p>	
<p>8. Procédures d'élection. N.B. Les votes se feront dans le clavardage de la plateforme TEAMS</p>	<p>Les personnes suivantes se portent volontaires pour faire partie des membres parents :</p> <p>-</p> <p>Résultats du vote 21-22: Tania Gagnon, Mathieu Landry-Otis et Amélie April sont élus.</p> <p>Personnes suivantes se portent volontaires pour 22-23 : Josée Martel, Sophie Desrosiers ainsi que Sébastien Samson-Thibault</p> <p>Mme Amélie propose l'adoption des candidatures et Mme Tanisa adopte.</p>	
<p>9. Élection d'un parent du CÉ comme représentant au comité de parents (47 LIP). N.B. Doit être choisi parmi les membres parents du CÉ.</p>	<p>M. Matthieu Landry-Ottis se porte volontaire pour être représentant au comité de parents.</p> <p>Accepté à l'unanimité.</p>	

SUJETS	DISCUSSION	PROPOSITION ADOPTION
<p>10. Élection d'un parent du CÉ comme représentant substitut au comité de parents (47 LIP). N.B. Doit être choisi parmi les membres parents du CÉ.</p>	<p>Mme Josée Martel se porte volontaire pour être substitut au comité de parents.</p> <p>Accepté à l'unanimité.</p>	
<p>11. Décision de former ou non un OPP (96 LIP).</p> <p>13.1 Détermination du nom de l'OPP;</p> <p>13.2 Détermination de la composition de l'OPP;</p> <p>13.3 Détermination des règles de fonctionnement de l'OPP;</p> <p>13.4 Élection des membres de l'OPP.</p>	<p>Opp de Lanouette</p> <p>Il est décidé de ne pas former d'OPP cette année.</p>	
<p>12. Décision de former un comité de parents du service de garde (256 LIP).</p> <p>14.1 Modalités à établir par le conseil d'établissement</p>	<p>Ce point est annulé</p>	

SUJETS	DISCUSSION	PROPOSITION ADOPTION
<p>13. Information de la direction :</p> <p>15.1 Projets de l'année et portrait de l'école;</p> <p>15.2 Projet éducatif;</p> <p>15.3 Plan de lutte;</p> <p>15.4 Autres sujets.</p>	<p>398 élèves, 20 classes réparties du préscolaire 4 ans à la 6^e année.</p> <p>Mise en place de la Concentration sportive et artistique</p> <p>Le désir de la direction c'est que tous se rallient au projet éducatif et qu'il devienne la priorité de l'école.</p> <p>Poursuite des objectifs</p> <p>Comédie musicale à Noël.</p> <p>Campagne de financement avant les fêtes, pour réception du fromage avant la semaine de relâche.</p> <p>Activités avec dérangement à l'horaire approuvées.</p>	
<p>14. Levée de l'assemblée.</p>	<p>IL EST PROPOSÉ par Matthieu Landry-Ottis APPUYÉ PAR Amélie April</p> <p>QUE l'assemblée générale soit levée à.</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité.</p>	

Mme Édith Michaud, directrice

Josée Martel, secrétaire